

Rouen

PUBLIE LE

28 JUIN 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI, M. Kader CHEKHEMANI, M. Manuel LABBE (absent entre 15 h 45 et 16 h 40), M. Sileymane SOW, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par Mme Christine de CINTRE après son départ de la séance à 19 h 22), M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 18 h 30), Mme Annie BOULON-FAHMY, Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY après son départ de la séance à 19 h), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNAC, M. Kader FEHIM (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 18 h 45), M. Pierre-Yves ROLLAND, M. Cyrille MOREAU (à partir de 14 h 45), Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 30), Mme Marie ATINAULT (représentée par Mme Zohra AMIMI de 15 h 25 à 16 h 15 puis après son départ de la séance à 18 h 10), Mme Christine de CINTRE, M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI de 16 h 45 à 17 h 30), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 05), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Bruno DEVAUX (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Marine CARON jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 45), M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Guillaume CHAROULET (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Marine CARON, Mme Marie BERRUBE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée M. Kader CHEKHEMANI), Mme Fatima EL KHILI (représentée M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à 20 h 05), M. Frédéric MARCHAND (représenté par Mme Françoise LESCONNAC), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), M. Stéphane MARTOT (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Laura SLIMANI).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024, dont les montants, pour le budget principal, s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	4 101 672,00	Recettes réelles	475 042,00
Dépenses d'ordre	1 198 635,45	Recettes d'ordre	1 106 763,56
Virement à la section d'investissement	18 651 176,25	Résultat de fonctionnement reporté	22 369 678,14
TOTAL DEPENSES	23 951 483,70	TOTAL RECETTES	23 951 483,70

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	1 856 082,92	Recettes réelles	- 1 828 637,48
Dépenses d'ordre	1 106 763,56	Recettes d'ordre	1 198 635,45
Solde d'exécution d'investissement reporté	15 058 327,74	Virement section de fonctionnement	18 651 176,25
TOTAL DEPENSES	18 021 174,22	TOTAL RECETTES	18 021 174,22

TOTAL DM1 2023	41 972 657,92	TOTAL DM1 2023	41 972 657,92
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 aux budgets de la Ville, la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 permet d'ajuster les crédits votés au titre du budget primitif 2024 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2023.

L'ensemble des propositions d'inscription de recettes et de dépenses conduit à :

* Un ajustement à la hausse de l'autofinancement de 19 849 811,70 € portant le financement total pour 2024 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (y compris mouvements d'ordre) à 39 330 296,70 €,

* Une diminution de 21 129 248,22 € de l'emprunt d'équilibre budgétaire 2024, conduisant à établir la couverture du besoin de financement du budget 2024 par l'emprunt à 14 860 276,61 €.

Vous trouverez ci-après une présentation par section des principales inscriptions proposées.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2023, qui s'élève à 22 369 678,14 €, les recettes de fonctionnement progressent de 23 369 978,14 M€, portant le montant total des recettes cumulées de cette section à 206 968 678,14 € (mouvements réels et d'ordre).

Hors intégration du résultat 2023, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 1 581 805,56 €. Cette évolution résulte principalement de l'ajustement du montant des recettes pour lesquelles une notification définitive est intervenue au cours du premier semestre 2024. Elle s'explique également par l'inscription de recettes non prévues au budget primitif 2024.

1. Principaux ajustements liés à la notification des montants 2024 :

* Dotation Générale de Fonctionnement : + 233,5K €, dont 12K € au titre de la dotation forfaitaire et 221,5K € au titre de la dotation de solidarité urbaine,

* Attributions de compensation de la fiscalité locale : + 366 €,

* Fiscalité directe locale : correction de -1,29M€ suite à la notification des bases 2024 de taxe foncière et de taxe d'habitation qui rectifie des données erronées transmises par les services fiscaux en fin d'année 2023 au titre des bases prévisionnelles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (provenant d'erreurs déclaratives des propriétaires via l'application « Gérer mes biens immobiliers »).

2. Inscription de recettes nouvelles ou réévaluation des recettes inscrites au BP :

* Ré-évaluation du produit des droits de stationnement payant sur voirie de + 0,3 M€ au regard du dynamisme actuel de cette recette ;

* Ré-évaluation des droits d'occupations du domaine public de +0,2M€ au regard du dynamisme actuel de cette recette ;

* Ré-évaluation du produit des droits d'entrée aux piscines au regard de titres émis en 2023 : +0,10M€ ;

* Ré-évaluation des droits de mutation au regard des montants perçus à ce jour : -0,55M€.

* L'ajustement des remboursements sur rému nération et autres charges sociales à hauteur de +0,04 M€ ;

* L'ajustement des recettes CAF du fait de l'intégration du bonus territoire

* L'ajustement des recettes liées aux conventions pour compte de tiers avec le CCAS (+0,56M€) et de la Métropole Rouen Normandie (+0,18M€) ;

* La notification d'attribution de subventions dans le domaine de la gestion des espaces publics naturels pour un montant global de 46K€ ; des manifestations publiques pour 10K€, de la culture pour 52K€, de la jeunesse pour 58K€

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4 101 672,00 €, portant le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2024 à 167 637 735,00 €.

Cette progression globale des dépenses recouvre différentes problématiques, liées d'une part au réajustement des contributions versées par la Ville à certains de ses satellites ou partenaires et au nécessaire ajustement des crédits votés au BP 2024.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

1. Ajustements des contributions versées aux satellites de la Ville :

Dans le cadre de la compétence liée au stationnement payant, le reversement du montant des forfaits post stationnement (FPS) à la Métropole doit être revu à la hausse à hauteur de 0,24 M€. Cette revalorisation importante s'explique par la progression de la recette de FPS perçue en 2023, supérieure aux recettes anticipées pour effectuer l'évaluation lors de la préparation du BP 2024.

La rémunération fixe du délégataire doit également être ajustée de 36 K€ afin de prendre en compte la revalorisation de celle-ci sur l'indice des salaires minimum de la branche professionnelle des métiers du stationnement.

La contribution versée au Centre Communal d'action Sociale (CCAS) est augmentée de 580K€. Cette évolution est nécessaire au rétablissement d'une capacité d'autofinancement positive projetée à la clôture de l'exercice 2024.

2. Ajustement des crédits inscrits au B.P. 2024 dont les principaux mouvements sont les suivants :

. Bien – être animal :

Des crédits complémentaires de 4 K€ en subventions sont inscrits pour la poursuite de la mise en œuvre du plan « Bien – être animal » adopté au mois de mars 2023 par le Conseil Municipal.

. Sport :

146 K€ permettront la prise en compte des frais de gardiennage des équipements sportifs impactés par une évolution de +35% du coût de la prestation, dont une partie (63K€) sera refacturée à la Métropole Rouen Normandie pour la sécurité de la piscine Guy Boissière, ainsi que des animations dans la cadre du dispositif Terre de jeux 2024.

. Vie et initiatives associatives :

Certaines thématiques concernant l'accompagnement des associations rouennaises sont abondées comme : la lutte contre les discriminations (+ 22 K€), la jeunesse et animation loisirs (+ 10 K€) ou encore l'insertion et la solidarité humanitaire (+ 5 K€), la transition écologique (+ 10K€), la prévention de la délinquance(+3,5K€) et enfin le patrimoine et la culture (+24 ,5K€).

. Manifestations publiques :

*des crédits complémentaires de 89K€ afin de prendre en compte l'augmentation de 35% des frais de gardiennage pour l'ensemble des manifestations publiques.

. Solidarités :

*7,5K€ pour relogement des familles suite aux sinistres et pour l'action « le mercredi des tous petits »

. Relations citoyennes :

*50K€ pour l'organisation des deux tours de législatives qui se tiendront en juin -juillet.

. Culture :

*35K€ pour les actions CREART, la résidence du compositeur Marc Olivier Dupin au conservatoire et un spectacle dans le cadre des olympiades culturelles.

. Famille :

*30K€ pour l'entretien des écoles, le remplacement du matériel sportif pour l'accueil de loisirs Pré vert et les subventions aux coopératives scolaires.

. Jeunesse :

*58K€ de crédits supplémentaires pour le dispositif « colos apprenantes » pour les vacances d'été.

. Moyens généraux :

*1,2M€ pour l'extinction des contentieux relatifs à TERH, ou encore en matière de ressources humaines et de gestion des associations.

*25K€ de crédits complémentaires sont inscrits pour les prestations de classement des archives et de la documentation.

*36K€ pour les augmentations des coûts de maintenances des logiciels métiers et de prestations sur ces logiciels pour le développement des projets.

*45K€ pour le soutien à la mobilité et des prestations de nettoyage suite aux incendies Pépinières

notamment.

*40K€ pour l'achat de carburant.

*1,78M€ d'ajustements de la masse salariale liés notamment à l'extension du quartier prioritaire de la ville qui entraîne des NBI supplémentaires pour les agents, l'augmentation des frais d'indemnisation chômage en lien avec les retraites pour invalidité, l'organisation des élections législatives anticipées.

*19,5K€ pour le nouveau plan de formation et la revalorisation réglementaire des remboursements des frais de déplacement et 13K€ pour la médecine du travail suite à l'augmentation des tarifs des forfaits de consultations.

*un ajustement des crédits relatifs aux fluides au vu des effets positifs des nouveaux marchés de la ville (-440K€)

. Tranquillité publique :

*10K de crédits complémentaires pour la réalisation d'opération de maintenance curative pour le système de vidéo protection ainsi que des frais relatifs à la brigade cynophile.

Enfin, un ajustement de crédits est nécessaire suite à l'appréciation initiale des services fiscaux de la vacance des locaux imposés au titre de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV). En effet, les dégrèvements accordés au titre de la THLV sont à la charge de la Ville (article 1407 bis du Code Général des Impôts).

Les services fiscaux ont notifié pour 2024 le montant final des dégrèvements qui sera à la charge de la collectivité pour cet exercice. Ce montant s'établit à 1 105 366 € et correspond aux dégrèvements accordés sur les impositions 2022 et 2023.

Pour pouvoir honorer en intégralité ce remboursement, il convient d'inscrire un montant complémentaire de 355 366,00 € à la somme de 750.000,00 € initialement prévue à ce titre au budget primitif 2024.

Par ailleurs, il est proposé une inscription complémentaire de 206 700 € au titre des charges et recettes exceptionnelles afin de permettre la prise en charge d'annulation de titres émis suite à une erreur matérielle sur exercice antérieur.

Une diminution des charges d'intérêt de la dette de -200K€ au regard de l'évolution des taux est inscrite.

Un ajustement de la subvention d'équilibre au budget annexe LIA et Etincelle est également proposé (-273K€).

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2023, le solde de financement dégagé à partir des mouvements réels de la section de fonctionnement s'élève à 18,74M €.

Après financement de l'ajustement des mouvements d'ordre (-0,09 M€), l'épargne dégagée au titre de la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement s'élève à 18,65 M€.

II. Section d'investissement

A. Recettes d'investissement

Hors financement du solde d'exécution négatif d'investissement 2023 (pour mémoire : 15 058 327,14 €) et du virement en provenance de la section de fonctionnement, les recettes réelles d'investissement sont en progression de 4,24M€, portant le montant total des recettes réelles d'investissement (hors dette) à 17,70M €.

Cette évolution des recettes réelles d'investissement résulte de l'ajustement des subventions d'investissement suivantes :

. Inscription de 88 635,00 € correspondant au versement de la subvention accordée par l'agence de l'eau pour les travaux du parc urbain de Repainville ;

. Inscription de 800 000,00 € correspondant au versement du solde de la subvention obtenue de la Région pour les travaux de l'Abbatiale Saint Ouen ;

- . Inscription de 24 000,00 € correspondant au financement accordé par le Département de la Seine-Maritime pour l'installation de caméras de vidéo protection ;
- . Inscription de 715 586,00 € correspondant au versement de la subvention de la Métropole Rouen Normandie pour l'acquisition de véhicules électrique ;
- . Inscription de 10 800,00 € correspondant à la subvention CAF dans le cadre de l'acquisition d'équipement en faveur du centre social Diana Arméngol Markarian ;
- .Inscription de 2,54M€ de produits des cessions relatif au transfert de l'EHPAD au CH du Bois Petit et de la cession d'une laveuse.

Au terme de l'ensemble de ces inscriptions et en intégrant l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement, le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement peut être réduit de 21 129 248,22 €, portant le besoin d'emprunt global du budget principal de la Ville pour l'année 2024 à 14 860 276,61 €.

B. Dépenses d'investissement

1. Gestion pluriannuelle

Cette étape budgétaire permet d'ajuster les montants des crédits pluriannuels votés au budget primitif 2024 afin qu'ils correspondent au besoin d'engagement comptable des projets d'investissement.

Voici les évolutions des montants des autorisations de programme proposées au titre de cette décision modificative :

- Autorisations de programme récurrentes :

SECTEUR	PROGRAMME	LIBELLE	AP VOTEE AU BP 2024	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL AP 2024
GESTION DES ESPACES PUBLICS	P010	PROPRETE ESPACES VERTS	860 000,00	96 000,00	956 000,00
	P011	SQUARES ET JARDINS	920 000,00	110 131,00	1 030 131,00
	P015	ENGINS ET MECANISATION	667 000,00	240 000,00	907 000,00
URBANISME	P005	ACQU. FONCIERES AMGTS URBAINS/908	777 000,00	1 000 000,00	1 777 000,00
	P008	BATIMENTS EN PERIL	120 000,00	517 000,00	637 000,00
CULTURE	P047	VALORISATION PATRIMOINE	360 000,00	78 600,00	438 600,00
FAMILLE	P066	PETITE ENFANCE	111 920,00	- 39 660,00	72 260,00
SOLIDARITES	P060	SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIES	10 000,00	13 500,00	23 500,00
SPORT	P055	SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	1 255 000,00	81 846,00	1 336 846,00
	P058	ATTRACTIVITE SPORTIVE	297 364,00	50 000,00	347 364,00
TRANQUILLITE PUBLIQUE	P064	POLICE MUNICIPALE	550 000,00	50 000,00	600 000,00
MOYENS GENERAUX	P083	MOYENS GENERAUX	1 366 600,00	50 620,00	1 417 220,00
	P081	CHARGES DE PERSONNEL	90 000,00	- 4 000,00	86 000,00
	P086	SYSTEMES D'INFORMATION	1 362 000,00	241 218,00	1 603 218,00

- Autorisations de programme « projet » :

	AP MONTANT VOTE	AP PROPOSITION D'ÉVOLUTION	TOTAL MONTANT AP
PROGRAMME 044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL			
AP/D PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE	396 082,79	447 002,50	843 085,29
PROGRAMME 066 - PETITE ENFANCE			
AP/D CRECHE EXPLORATEURS	150 000,00	- 150 000,00	-
PROGRAMME 003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
AP/D NPNRU - AMENAGEMENT QUARTIER GRAMMONT	281 018,00	15 040 593,00	15 321 611,00
AP/D NPNRU- AMENAGEMENT QUARTIER HAUTS DE ROUEN	5 845 000,00	95 267 630,71	101 112 630,71
AP/D NPNRU- ETUDES NPNRU	370 000,00	14 301 288,93	14 671 288,93
PROGRAMME 007 - URBANISME DES TERRITOIRES			
AP/D GYMNASSE CAMPUS SANTE	1 527 666,00	10 411 034,00	11 938 700,00

- Autorisations de programme récurrentes antérieures à 2024 :

Conformément aux modalités de gestion des Autorisations de programme définies dans le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, il convient au cours de cette étape budgétaire de corriger le montant des AP récurrentes votées en 2023 afin qu'il corresponde au montant affecté à la date du 31 décembre 2023.

SECTEUR	PROGRAMME	LIBELLE	AP MONTANT VOTE	PROPOSITION D'ÉVOLUTION	TOTAL MONTANT AP
GESTION DES ESPACES PUBLICS	P011	SQUARES ET JARDINS	2 208 879,15	- 9 511,72	2 199 367,43
	P013	TRANSITION ECOLOGIQUE	323 000,00	- 30 000,00	293 000,00
URBANISME	P005	ACQU. FONCIERES AMGTS URBAINS/908	873 200,00	- 260 000,00	613 200,00
	P006	AMENAGEMENT URBAIN	160 000,00	- 56 700,00	103 300,00
	P007	URBANISME TERRITOIRES	200 000,00	- 200 000,00	-
	P008	BATIMENTS EN PERIL	116 640,00	- 106 640,00	10 000,00
	P009	CPA	4 200 000,00	- 1 800 000,00	2 400 000,00
VIE & INITIATIVES ASSOCIATIVES	P022	MAISONS DE QUARTIER	371 000,00	- 115 000,00	256 000,00
CULTURE	P048	BIBLIOTHEQUES	187 135,00	- 11 530,00	175 605,00
	P044	AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	826 783,06	- 135 283,06	691 500,00
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE	P054	GESTION URBAINE DE PROXIMITE	100 000,00	- 2 000,00	98 000,00
	P053	CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF	205 000,00	- 400,00	204 600,00
FAMILLE	P066	PETITE ENFANCE	285 000,00	- 154 000,00	131 000,00
	P067	ECOLE ET EDUCATION	1 573 025,00	- 241 000,00	1 332 025,00
RELATION CITOYENNE	P041	CIMETIERES	475 748,32	- 1,32	475 747,00
	P042	ACCUEIL DU PUBLIC	5 000,00	- 5 000,00	-
SOLIDARITES	P060	SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIES	444 828,00	- 201 000,00	243 828,00
SPORT	P056	EQUIPEMENTS SPORTIFS	650 000,00	- 140 500,00	509 500,00
TRANQUILLITE PUBLIQUE	P064	POLICE MUNICIPALE	748 000,00	- 6 567,00	741 433,00
MOYENS GENERAUX	P086	SYSTEMES D'INFORMATION	2 401 300,00	- 29 900,00	2 371 400,00
PATRIMOINE BATI	P094	ECONOMIE D'ENERGIE	6 650 403,04	- 210 581,61	6 439 821,43
	P097	BATIMENTS MUNICIPAUX	1 094 500,00	- 218 660,00	875 840,00

Il convient également de solder les AP antérieures à 2023 et dont le montant de crédits de paiement mandatés est égal au montant voté de l'AP.

SECTEUR	PROGRAMME	LIBELLE	MILLESIME	AP MONTANT VOTE	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL MONTANT AP
GESTION DES ESPACES PUBLICS	P013	TRANSITION ECOLOGIQUE	2022	254 398,49	- 2 376,78	252 021,71
	P011	SQUARES ET JARDINS	2020	1 148 554,93	- 17 205,94	1 131 348,99
			2021	1 443 581,36	- 15 279,35	1 428 302,01
			2022	1 833 190,91	- 40 406,97	1 792 783,94
	P012	VOIRIE ECLAIRAGE ET ESPACE PUBLIC	2022	494 264,29	- 771,22	493 493,07
	P013	TRANSITION ECOLOGIQUE	2022	254 398,49	- 26 607,89	227 790,60
URBANISME	P014	PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	2021	194 032,43	- 237,60	193 794,83
	P015	ENGINS ET MECANISATION	2022	2 385 000,00	- 334,83	2 384 665,17
VIE & INITIATIVES ASSOCIATIVES	P006	AMENAGEMENT URBAIN	2021	25 054,00	- 11 091,88	13 962,12
			P008	BATIMENTS EN PERIL	2021	6 958,19
CULTURE	P022	MAISONS DE QUARTIER	2021	291 368,27	- 41 249,10	250 119,17
	P048	BIBLIOTHEQUES	2022	110 260,00	- 2 825,20	107 434,80
			P049	CONSERVATOIRE	2022	50 000,00
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE	P047	VALORISATION PATRIMOINE	2022	162 181,00	- 19 778,67	142 402,33
	P044	AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	2021	1 525 032,44	- 6 731,04	1 518 301,40
FAMILLE	P054	GESTION URBAINE DE PROXIMITE	2022	1 153 919,00	- 207 523,64	946 395,36
			P053	CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF	2022	100 000,00
RELATION CITOYENNE	P067	ECOLE ET EDUCATION	2022	23 215,00	- 1 510,60	21 704,40
			2021	1 465 878,79	- 210 517,04	1 255 361,75
	P066	PETITE ENFANCE	2021	4 117 823,00	- 658 382,14	3 459 440,86
			2022	139 800,76	- 1 603,47	138 197,29
SOLIDARITES	P068	RESTAURATION COLLECTIVE	2021	169 850,39	- 4 625,78	165 224,61
			2022	156 767,05	- 1 951,84	154 815,21
SPORT	P041	CIMETIERES	2021	666 590,32	- 306,84	666 283,48
			2022	683 879,00	- 62 170,04	621 708,96
TRANQUILLITE PUBLIQUE	P042	ACCUEIL DU PUBLIC	2022	270,00	- 0,59	269,41
			2021	251 000,00	- 153 369,82	97 630,18
	P060	SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE	2022	277 424,00	- 171 313,32	106 110,68
			2021	726 387,11	- 13 327,08	713 060,03
MOYENS GENERAUX	P055	SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	2022	1 248 288,02	- 167 452,20	1 080 835,82
			2021	545 749,03	- 9 900,20	535 848,83
PATRIMOINE BÂTI	P056	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2021	792 842,24	- 30 431,39	762 410,85
			2022	1 096 722,20	- 227 724,97	868 997,23
RELATIONS INSTITUTIONNELLES	P064	POLICE MUNICIPALE	2022	627 743,30	- 9 834,78	617 908,52
			2021	1 463 648,84	- 33 308,22	1 430 340,62
	P083	MOYENS GENERAUX	2020	66 983,98	- 16 675,93	50 308,05
			2022	80 000,00	- 4 662,67	75 337,33
MOYENS GENERAUX	P081	CHARGES DE PERSONNEL	2022	2 110 180,00	- 200 151,00	1 910 029,00
			2021	1 263 504,11	- 5 710,91	1 257 793,20
	P086	SYSTEMES D'INFORMATION	2021	3 007 610,28	- 28 868,87	2 978 741,41
			2022	7 051 188,09	- 1 013 360,68	6 037 827,41
PATRIMOINE BÂTI	P094	ECONOMIE D'ENERGIE	2020	1 982 974,23	- 1 020,40	1 981 953,83
			2021	2 355 057,98	- 28 313,87	2 326 744,11
	P097	BATIMENTS MUNICIPAUX	2022	2 180 218,87	- 408 575,93	1 771 642,94
RELATIONS INSTITUTIONNELLES	P102	FONCTIONNEMENT MUNICIPALITE	2022	1 500,00	- 1 500,00	-

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) progressent de 1,79 M €, portant le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors dette) à 55,81 M €.

Les propositions d'ajustement des dépenses d'investissement sont principalement les suivantes :

. Culture :

* 0,42 M€ de crédits complémentaires sont proposés au titre du programme pluriannuel d'investissement des monuments historiques. Ces crédits seront consacrés aux travaux urgents concernant l'église Saint Patrice.

* 0,02 M€ supplémentaires sont prévus pour permettre l'avancée des travaux de rénovation du petit patrimoine et mobilier avec la restauration de plusieurs orgues.

Une partie de l'augmentation de ces crédits est financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 en lien avec des projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Famille:

* 0,4 M€ de crédits complémentaires doivent permettre de financer les travaux d'urgence dans les groupes scolaires.

*0,05M€ de crédits complémentaires pour permettre la mise en place du dispositif la rue aux écoliers pour la rentrée 2024.

Une partie de l'augmentation de ces crédits est financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 au bénéfice de projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Sport :

* 0,15 M€ de crédits supplémentaires sont proposés dans le cadre des travaux du complexe sportif de la Petite Bouverie, afin de démarrer les travaux prévus dans la tranche optionnelle.

*0,05M€ de crédits complémentaires pour permettre la réalisation de travaux urgents d'éclairage du stade Jacques Anquetil.

*0,08M€ de crédits complémentaires pour la maintenance des terrains sportifs.

*0,05M€ pour le remplacement des tribunes du stade Saint Exupéry suite à l'incendie et le remplacement de divers équipements sportifs.

Cette augmentation est entièrement financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 au bénéfice de projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Moyens généraux :

* 34,6 K€ de crédits complémentaires sont proposés pour l'acquisition de 200 casques anti bruit à modulation de fréquence.

*11K€ de crédits complémentaires afin de permettre le remplacement de 2 bornes électriques sur le parking de l'hôtel de ville.

*36K€ pour l'intégration de la licence noyau Astre RH,

Cette augmentation est entièrement financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 au bénéfice de projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Démocratie participative :

*100K€ de crédits complémentaires permettront la mise en œuvre des premiers projets participatifs adoptés en 2023.

. Tranquillité publique :

* Un complément de 62 K€ est nécessaire pour l'avancée des travaux d'installation de caméras de vidéo-protection.

. Vie et initiatives associatives :

*Un complément de 106K€ pour les travaux de maintenance des maisons de quartier.

. Solidarité :

*Un complément de 13,5K€ pour l'aménagement du centre social Diana Armengol Markarian.

. Gestion des espaces publics :

* Un complément global de 139 K€ de crédits est proposé au titre de la gestion des espaces publics et naturels. Ces crédits seront consacrés à l'achat d'arbres et de vivaces. Ils permettront également la rénovation des jeux dans les squares et jardins de la Ville ainsi que divers aménagements pour les jardins

familiaux.

* Un complément de 202K€ est inscrit afin de permettre la mise en œuvre de travaux et d'acquisition en faveur des jardins partagés.

* Un complément de 50K€ pour le dispositif « la rue aux écoliers ».

* Un complément de 240K€ pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (intégralement financé par la cession d'une autre balayeuse).

Une partie de l'augmentation de ces crédits est financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 en lien avec des projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Urbanisme :

* 1M € de crédits complémentaires sont nécessaires pour porter la contribution de la ville à 2,6M€ concernant l'aménagement du quartier des Hauts de Rouen.

* 300 K€ concernent le règlement des candidats au concours pour le nouveau groupe scolaire Dunant.

*1M€ de crédits complémentaires sont proposés pour la résiliation du bail à construction avec Séminor suite au transfert de l'EHPAD la Pléiade au 1^{er} avril 2024.

Une partie de l'augmentation de ces crédits est financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 en lien avec des projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

. Patrimoine bâti :

*766K€ de crédits complémentaires sont nécessaires pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, à savoir : la poursuite du remplacement des menuiseries des bâtiments municipaux Bourg l'Abbé, les menuiseries de l'église Saint Claire, la couverture de l'école Maurice Nibelle.

Cette augmentation est entièrement financée par un redéploiement de crédits positionnés au BP 2024 en lien avec des projets dont la mise en œuvre est décalée dans le temps.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°1 pour 2024 du budget principal tel que présenté ci avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

- L'instruction comptable et budgétaire M.57,

- Le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, adopté par délibération du 17 décembre 2020,

- La délibération du 21 décembre 2023, relative à l'adoption du budget primitif 2024,

- La délibération du 27 juin 2024, relative à l'adoption du compte financier unique 2023,

- La délibération du 27 juin 2024, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2023.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023,

- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant des recettes dont le montant définitif pour l'année 2024 a été notifié à la Ville,

- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de dépenses ouvertes au budget primitif 2024 du budget principal,
- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de recettes, notamment celle relative à l'emprunt d'équilibre,
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la contribution versée au Centre Communal d'action Sociale de la Ville de Rouen,
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant des crédits pluriannuels (autorisations de programme) conformément aux règles de gestion définies dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 pour le budget principal, arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à :
+ 41 972 657,92 € (dont mouvements d'ordre : + 2 305 399,01 € et virement entre sections : +18 651 176,25 €),
- 2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément aux états à la présente délibération,
- 3.- autorise l'ajustement des Autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023, conformément aux états de la présente délibération,
- 4.- autorise le versement des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes de l'Etincelle pour 832 110,95 € et des Locations Immobilières Aménagées pour 100 163,81 €,
- 5.- autorise le versement d'une participation au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Rouen pour 6 980 000,00 €,
- 6.- autorise, dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum modifié au budget supplémentaire 2024 de : 14 860 276,61 € pour le budget principal de la Ville de Rouen,
- 7.- adopte les tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) modifiés,
- 8.- affecte les autorisations de programme ajustées au titre du budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget principal.

La délibération est adoptée
(46 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste, élue non-inscrite)
(9 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants, groupe Au cœur de Rouen)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyen » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.



